



Communiqué de presse

Pour la troisième fois consécutive, Sympany rembourse des excédents dans l'assurance de base et complémentaire à ses clients

Depuis 2016, la loi autorise le remboursement des excédents de l'assurance de base obligatoire aux assurés. Alors que la plupart des caisses-maladie affecte les excédents générés aux réserves, Sympany rembourse pour la troisième fois consécutive les primes payées en trop aux assurés dans les cantons dans lesquels un excédent a été généré. Dans l'assurance complémentaire, les clients profitent même des excédents pour la sixième fois consécutive.

Bâle, le 3 septembre 2018 – Des excédents sont dégagés lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes. En tant qu'assurance loyale, Sympany est persuadée que ces fonds reviennent aux assurés.

Dans l'assurance de base, Sympany verse les excédents en fonction du canton, dans l'assurance complémentaire en fonction du produit d'assurance. Cette fois-ci ce sont les assurés de base de Vivao Sympany AG dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Fribourg, de Lucerne et de Soleure qui en profitent. Le remboursement représente, suivant les cantons, entre CHF 50.– et CHF 370.– par personne assurée. Dans l'assurance complémentaire, les assurés ayant souscrit différentes assurances complémentaires d'hospitalisation profiteront du versement d'un excédent.

Dans l'ensemble, six clients de Sympany sur dix obtiennent un remboursement cette année. La somme distribuée se monte à CHF 18.8 millions.

«Nous gérons l'argent des primes de nos assurés à titre fiduciaire. C'est pourquoi il est évident pour nous, en tant qu'assurance loyale, de leur rembourser les excédents éventuels», explique Michael Willer, CEO de Sympany.

Annexe: Infographie «Remboursement des excédents 2018» (PDF)

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

Jacqueline Perregaux, porte-parole, +41 58 262 47 80, jacqueline.perregaux@sympany.ch

A propos de Sympany

Compagnie d'assurance qui met le cap sur la différence, Sympany offre une protection sur mesure et une assistance attentionnée. Sympany propose des assurances maladie et accidents pour les particuliers et les entreprises ainsi que des assurances choses et responsabilité civile. Elle a son siège principal à Bâle.

Sympany est la première assurance-maladie suisse à rembourser des excédents, tant dans l'assurance complémentaire que dans l'assurance de base. Des excédents sont dégagés lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes.

L'entreprise emploie actuellement 483 collaborateurs qui conseillent quelque 253'000 clients privés, dont environ 195'000 assurés de base selon la LAMal. Dans le secteur affaires entreprises, Sympany gère environ 4'500 sociétés.